



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 36

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 14 avril 2021

OBJET :

DE-21-04-1-23) CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LE TERRITOIRE POUR LA GESTION D'UN SECOND FONDS DE SOUTIEN POUR LES COMMERCES ET LES ENTREPRISES IMPACTES PAR LA CRISE LIEE A LA COVID19

L'an deux mille vingt-et-un, le mercredi quatorze avril à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 01 avril 2021 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme ALBERT, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, Mme SERVIAN, M. PITAVY, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. GIRARD, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. SESTER, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme MEZA-CAMPUZANO, Mme BALAGNA-RANIN.

Absents excusés : Mme GAUVAIN (pouvoir à M. LEBEAU), M. CHARDON (pouvoir à M. BONAVENTURE), Mme VALERO (pouvoir à Mme VOISIN), M. BOUKOBZA (pouvoir à Mme TOP), M. RIBET (pouvoir à Mme HAUCHEMAILLE), Mme LE CALVEZ (pouvoir à M. SESTER), M. EPINAT (pouvoir à Mme GALL).

Secrétaire de séance : M. LEROY

Le Conseil...

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 16 décembre 2020, approuvant la convention avec Paris Est Marne et Bois pour le versement d'un fonds d'aides aux entreprises impactées par la crise économique consécutive à la crise de la COVID-19 ;

Vu la délibération de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne et Bois en date du 6 avril 2021, relative à la mise en place d'un second fonds de soutien aux entreprises Vincennes impactées par la crise sanitaire ;

Considérant que la mise en œuvre du premier fonds de soutien, d'un montant de 500 000 euros, a déjà contribué à aider 124 commerces et entreprises, de décembre 2020 à février 2021 ;

Considérant la volonté de la Ville de Vincennes de continuer d'accompagner les entreprises à surmonter la crise économique et à faire face aux pertes d'activité conséquentes à la crise sanitaire liée à la COVID-19 à travers une nouvelle dotation de 300 000 € (trois cent mille euros) ;

Considérant la proposition de la Chambre de Commerce et d'Industrie Paris Ile-de-France de gérer un fonds de secours pour les commerces et les entreprises impactées par la crise liée à la COVID-19 ;

Considérant que le développement économique est une compétence relevant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale Paris Est Marne et Bois ;

Considérant le projet de convention de remboursement des sommes engagées au titre du deuxième fonds de soutien aux entreprises par la Ville de Vincennes au profit de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale Paris Est Marne et Bois ;

Après avis de la commission Enfance, Développement économique du 09 avril 2021,

DÉLIBÈRE

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20210414-Imc1H8300H1-DE Date de réception en Préfecture : 19/04/2021 Date de Publication : 19/04/2021

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve le projet de convention pour le versement d'une dotation exceptionnelle de 300 000 € (trois cent mille euros) entre la Ville et l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale Paris Est Marne et Bois afin de soutenir le tissu économique Vincennois dans le cadre de la lutte contre les impacts de la crise sanitaire liée à la COVID-19.

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à signer ladite convention et les différents documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé